

# Comment ça marche ?

Les Temps d'Activités Périscolaires sont mis en place à l'initiative de la Commune. La Commune de Saint-Vivien a décidé d'en confier la gestion à l'association Angoul'Loisirs. Une participation de 10€/an par enfant vous sera demandé (paiement à la réception de la facture).

L'équipe d'encadrement est composée d'agents polyvalents municipaux, d'intervenants, de bénévoles et d'animateurs d'Angoul'Loisirs, sous la responsabilité du Directeur du centre de loisirs Les Lutins du Marais.

A partir de 15h l'enfant est orienté en fonction de son groupe (Parcours Découvertes COMMUNS du Mardi) ou de ses choix (Parcours Découvertes LIBRES du Vendredi).

Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent dans l'enceinte de l'école (hors salle de classe) et dans les autres équipements municipaux de proximité (gymnase, bibliothèque...). Selon le parcours, les enfants sont susceptibles de sortir de l'enceinte de l'école.

A 16h30, tous les enfants reviennent à l'école, où les parents peuvent venir les chercher.

## A la fin du Temps d'Activités Périscolaires :

- Les parents viennent chercher leurs enfants dans l'école auprès des animateurs.
- Un enfant peut quitter l'école seul s'il en est autorisé par écrit.
- Un enfant inscrit à l'accueil périscolaire du soir est pris en charge par les animateurs.

## Le Mercredi, fin de la classe à 11h30. 3 Possibilités :

- Je récupère mon enfant.
- Je m'inscris au Centre de Loisirs pour l'après-midi (repas compris / Navette en bus entre Saint-Vivien et le Centre de Loisirs «Les Angoul'Vents» à Angoulins).

## 2 parcours découvertes proposés

Ils sont construits entre chaque période de vacances

**Les Parcours Découvertes COMMUNS du MARDI**  
favorisant la découverte, l'expérimentation et l'initiation.

**Les Parcours Découvertes LIBRES du VENDREDI**  
favorisant le choix de l'enfant et son épanouissement



**Centre de Loisirs de Saint-Vivien**  
**ANGOUL'LOISIRS**

Siège Social

5 rue Saint-Gilles - 17 690 ANGOULINS

06 19 12 21 19 - 05 46 56 84 66

GS  
CP  
CE1  
CE2  
CM1  
CM2



Association de Jeunesse et  
d'Education Populaire  
de Loi 1901



Commune de Saint-Vivien



## Objectifs et modalités de la réforme

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire permet de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Cette réforme permettra aussi une meilleure articulation entre le temps scolaire, le temps familial et le temps libre en favorisant l'accessibilité pour tous les enfants aux activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques ou citoyennes.

## Emploi du temps hebdomadaire des GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h30	Classe	Classe	Classe 11h30	Classe	Classe
11h45	Pause Méridienne		Accueil Périscolaire 12h30	Pause Méridienne	
13h45	Classe		Centre de Loisirs	Classe	Classe
15h00	Classe	TAP Parcours Découvertes Communs		Classe	TAP Parcours Découvertes Libres
16h30					

Classe : Temps obligatoire organisé par l'Education Nationale

Pause Méridienne : Temps facultatif organisé par la Commune et Angoul'Loisirs (2€/an/enfant)

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Temps facultatif organisé par Angoul'Loisirs (10€/an/enf)

Accueil Périscolaire: Temps facultatif organisé par la Commune et Angoul'Loisirs (adhésion+tarif/h)